

LE BUGEACOIS



LE BUGEACOIS » - Journal d'informations municipales de BUGEAT- N°69

La rentrée scolaire a permis d'accueillir 80 élèves de la maternelle au CM2 : 13 enfants sont scolarisés dans cette classe et donc sont appelés à entrer en 6^{ème} à la rentrée 2013 : j'ai souhaité en accord avec Monsieur PETIT Christophe, notre Conseiller Général, qu'il y ait une réunion avec le Conseil Général, propriétaire des bâtiments et la DASEN (ex Inspection Académique) afin de connaître le devenir de l'annexe du Collège de BUGEAT-TREIGNAC dont le fonctionnement est « gelé » pour cette année. Une rencontre aura lieu ensuite avec les familles concernées pour connaître leurs intentions.

Je souhaite, à tous élèves et enseignants, une très bonne année scolaire.

Les travaux routiers du programme 2012 ont été réalisés par l'entreprise EUROVIA : cela concerne les rue de la Font Basse, des Jardins, Neuve et les routes d'Orlianges et de Chaleix : le Conseil essaie, chaque année, de faire en sorte que la voirie du bourg et des villages soit équitablement traitée.

L'éclairage public : le Conseil Municipal, unanime, a décidé, dans le cadre des économies d'énergie de limiter l'éclairage public la nuit : ainsi les lampes des villages seront éteintes ainsi qu'une lampe sur deux dans le bourg entre 23 heures (24 heures en juillet - août) et 6 heures le lendemain. Les services du Syndicat de la Diège ont mis au point le programme et sont en train de le réaliser. J'espère que chacune et chacun comprend l'importance de cette mesure : en effet, la facture annuelle d'éclairage public s'élève à 15.451 €uros soit un coût moyen de 16,69 €uros par habitant ; l'économie réalisée pourrait être de 5.649 €uros.

BGI : Limousin Expansion, sollicitée par le Conseil Régional en accord avec les autres collectivités (Conseil Général, Mairie) a été chargée de chercher un repreneur : pour ce faire elle a réalisé trois mailings, une opération téléphonique, un atelier de réalisation de CV avec le personnel et deux points avec les experts régionaux du bois.

Deux entreprises ont visité BGI en février mars : Monsieur SAINT PALAIS et l'entreprise Saônoise de Contreplaqué : elles n'ont pas donné suite.

Ensuite deux autres entreprises EON SAS (Emballage bois pour œuvres d'art) SEVA (emballage bois pour fruits et légumes) ont, manifesté de l'intérêt mais n'ont pas donné suite.

Début septembre Limousin Expansion qui a réalisé un travail remarquable et m'a régulièrement informé de ses démarches me faisait part de ce triste constat à savoir qu'aucune des entreprises n'a donné suite aux contacts entrepris, évoquant les difficultés économiques, la concurrence dans le secteur, l'importance des investissements à réaliser.

J'ai donc décidé d'envoyer une information sur la disponibilité des locaux à un certain nombre d'entreprises du secteur bois principalement. Nous sommes donc dans l'attente de contacts éventuels.



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 18 JUILLET 2012

PRESENTS : FOURNET, JOUANNEAUD, REDON, ORLIANGES, MERCIER, ORLIANGE, MAY, NONY, LEBLANC, MEUNIER, CAVALLI

ABSENTS : LAIR, ALDERSON, DESCOURSIERE, MAURY

SECRETAIRE : Madame ORLIANGE Andrée a été élue Secrétaire.

Après lecture le P V de la réunion précédente est adopté à l'unanimité.

RESTRUCTURATION DE LA CANTINE SCOLAIRE

Le Maire indique au Conseil Municipal que la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations a procédé à un contrôle à la cantine scolaire et a demandé de procéder à des travaux d'amélioration (réfection des locaux, matériel, plan hygiène). Il précise que cette restructuration devra être terminée pour la rentrée scolaire de septembre 2012. Il présente divers devis dont le montant s'élève à : **26 587,49 € TTC**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve les devis présentés
- décide de faire exécuter les travaux
- décide que le financement de l'opération sera financé grâce à la subvention et aux crédits inscrits au budget au programme « Aménag Ecole Primaire et Maternelle », le règlement des dépenses étant effectué sur factures
- donne tous pouvoirs à son Maire pour signer toutes les pièces et effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de l'opération.

ACQUISITION D'UN VEHICULE

Le Maire indique au Conseil Municipal que le véhicule C15 a passé au contrôle technique et il précise que pour continuer à l'utiliser il faudrait faire de nombreuses réparations. Dans ces conditions il propose que la commune procède à l'acquisition d'un nouveau véhicule.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide l'acquisition d'un nouveau véhicule
- donne pouvoir à son Maire pour procéder à cette acquisition, étant précisé que le véhicule sera du type : C15, Partner, Berlingo ou similaire et que le montant de la dépense sera limité à 4 000,00 €
- décide que le financement de cette opération sera réalisé grâce aux fonds inscrits au programme « Matériel 2012 ».



NAISSANCE

Le 29 septembre 2012 de **Côme GOUGE** à DIJON fils de Sylvain GOUGE et Ericka LAGASSE et petit-fils de Anita CAVALLI, 7 Rue du Champ de Foire à BUGEAT.



MARIAGE

Le 14 juillet 2012 de **Yoann, Luc, Guy ELTER et de Aurore, Renée, Martine BOULANGER**, fille de Monsieur et Madame Jean-Luc BOULANGER, Rue Antoine Orlanges à BUGEAT.

Le 28 juillet 2012 de **Ambroise, Jean, Frédéric VAN ROEKEGHEM et de Sophie, Guylaine, Marie COZZA**. Ambroise est le fils de Frédéric et Sophie VAN ROEKEGHEM propriétaires à l'Echameil et le petit-fils de Monsieur et Madame PEYRUCHAUD domiciliés à l'Echameil.



DECES

Le 21 juillet 2012 de Monsieur **JEUX Georges** à l'âge de 91 ans. Bien que né dans la Somme, Georges JEUX était un authentique bugéacois. Sa carrière professionnelle l'avait conduit comme beaucoup de sa génération en région parisienne. A l'heure de la retraite, c'est tout naturellement qu'il passait plusieurs mois à BUGEAT chaque année dans la maison familiale de Vezou qu'il avait fait restaurer. Homme très affable, il avait eu la douleur de perdre son épouse et son fils prématurément.

Le 02 août 2012 de Madame **SALAGNAC Odette née CHAUVEL** à l'âge de 84 ans. Madame SALAGNAC passait plusieurs mois chaque année à BUGEAT dans sa maison de la Rue Nationale, participant avec son mari à diverses animations de notre localité. Toujours affable et souriante, c'est une personne attachante qui nous a quittés.

Le 02 août 2012 de Monsieur **JOUILLAT Georges** à l'âge de 82 ans. Sa mort tragique a ému toute la population. Monsieur et Madame JOUILLAT sont venus à BUGEAT dans les années 50 pour raisons professionnelles ; Monsieur JOUILLAT travaillant à l'Equipeement, y accomplira toute sa carrière. Sa passion pour la chasse

et son habileté pour la cueillette des champignons faisaient de lui un expert dans ces domaines. Passionné de pétanque et de jeux de cartes, il avait tissé un réseau d'amis.

Le 07 septembre 2012 de Monsieur **OBRY Guy** à l'âge de 61 ans, retraité domicilié Rue Turgot, Garde Pêche de l'AAPPMA.

De Monsieur **AUDY Christian** âgé de 70 ans à CLAMART. Natif de BUGEAT, Christian avait passé son enfance et sa jeunesse dans notre commune et y revenait régulièrement jusqu'au décès de ses parents.



INFORMATIONS DIVERSES



REUSSITE AUX EXAMENS

MOURNETAS Elise : Bac – Série ES
VERGNE Justine : BEP Sanitaire et Sociale
LESTANG Morgane : Brevet des Collèges
BOINET Juliette : Brevet des Collèges
CEPPE Alexandre : CAP Mécanique Agricole

FELICITATIONS à tous et pardon à ceux qui ont été oublié



LA RENTREE SCOLAIRE A L'ECOLE PRIMAIRE

Les enfants de Bugeat et des communes environnantes se sont retrouvés dans les cours des écoles sous un beau soleil pour cette rentrée scolaire 2012-2013. Ils étaient ainsi 80 à s'asseoir à nouveau ou pour la première fois sur les bancs en ce mardi 4 septembre.

L'équipe pédagogique n'a guère changé. A Mesdames NONY, LACHAUD, JORGE et MESSAUCHIE se sont jointes deux nouvelles enseignantes qui assurent des décharges ou des remplacements : Mlles Elodie LIMES et Marion GRASSAUD.

Les élèves sont également entourés de Mmes Martine MOURIERAS et Antonia MARTIN, épaulées par Marielle FONTAINE au moment de la cantine.

Nous souhaitons à tous nos élèves une très bonne année scolaire.



NOUVEAUX ARRIVANTS

Mr. et Mme. AUDUC Alain et leurs enfants- Gendarmerie-19170 BUGEAT
Mme. DEGABRIEL Yvette-35, Place du Champ de Foire-19170 BUGEAT
Mr. DUCOURTIOUX Guillaume- 21 Bis, Rue des Fleurs de la Saint Jean-19170 BUGEAT

Mr et Mme BAILLEUL Didier et leur fils-12, Rue de la Barrière-19170 BUGEAT
 Mr. THOMAS Franck-Gendarmerie-19170 BUGEAT
 Mr. HERET Kévin-Gendarmerie-19170 BUGEAT
 Mr. COLMANT Kévin-Gendarmerie-19170 BUGEAT
 Mr. et Mme. DECAD Laurent et leurs enfants-Route des Trois Ponts-19170 BUGEAT
 Mr. DINH VAN Franck-7, Place du Champ de Foire-19170 BUGEAT
 Mr. et Mme. GUILLET et leur fille-18, rue Nationale-19170 BUGEAT
 Mr. CASTELLE Christophe-13, Rue Nationale-19170 BUGEAT
 Mme. ALI Soueffou Ida-17, Rue Nationale-19170 BUGEAT
 Mr. FOREL Ronan-7, Place du Champ de Foire-19170 BUGEAT
 Souhaitons également la bienvenue à Mr. DEVERS Alain, Inspecteur des Finances Publiques récemment nommé au Centre des Finances Publiques de BUGEAT



LOGEMENTS HLM

12, Rue Virgile Meyer :1 F3
 Rue des Fleurs de la Saint Jean : 3 F4, 1 F5
 22, Rue de la Ganette : 1 F3, 1 F4



PERMANENCE MEDECINS GENERALISTES

Pour joindre un médecin généraliste, la nuit et le week-end, composez le 15



JOLIMENT BIEN DIT ! ET TELLEMENT VRAI !

L'emploi du pronom indéfini ...

Il était une fois quatre individus qu'on appelait

Tout le monde – Quelqu'un – Chacun – et Personne

Il y avait un important travail à faire,

Et on a demandé à **Tout le monde** de le faire.

Tout le monde était persuadé que **Quelqu'un** le ferait.

Chacun pouvait l'avoir fait, mais en réalité **Personne** ne le fit.

Quelqu'un se fâcha car c'était le travail de **Tout le monde** !

Tout le monde pensa que **Chacun** pouvait le faire

Et **Personne** ne doutait que **Quelqu'un** le ferait

En fin de compte, **Tout le monde** fit des reproches à **Chacun**

Parce que **Personne** n'avait fait ce que **Quelqu'un** aurait pu faire.

MORALITE

Sans vouloir le reprocher à **Tout le Monde**,
Il serait bon que **Chacun**
Fasse ce qu'il doit sans nourrir l'espoir
Que **Quelqu'un** le fera à sa place
Car l'expérience montre que
Là où on attend **Quelqu'un**,
Généralement on ne trouve **Personne** !

CONCLUSION

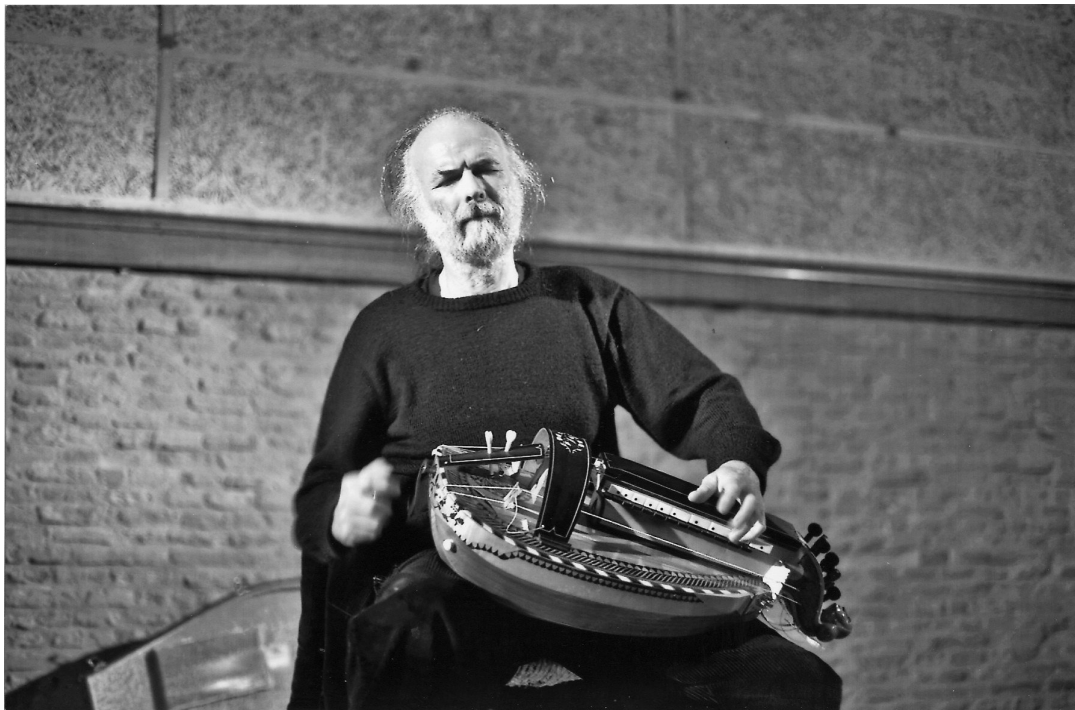
Je vais le transférer à Tout le monde afin que Chacun puisse l'envoyer à Quelqu'un
sans oublier Personne

SOIREE « CONTES ET MUSIQUES »

Samedi 3 Novembre à 20H30

Salle des fêtes de BUGEAT

JAN DAU MELHAU



10 ans après son exceptionnelle prestation devant plus de 100 personnes lors de la première veillée contes en 2002, Jan DAU MELHAU, l'un des plus grands conteurs limousins, revient à Bugeat pour la 10ème édition de la soirée "contes" organisée par les Amis de Bugeat.

Jan DAU MELHAU est un auteur-conteur-éditeur-chanteur-musicien du Limousin.

Dans une veillée de Jan DAU MELHAU, il ya un peu de tout, un peu de rien, pas mal de choses finalement. Des chants de tradition, quelques chroniques, ses propres créations. Un conte facétieux, une fable, un vire-langue, qui sait un poème de Marcelle DELPASTRE, une chanson de BRASSENS.



Le **FOYER CULTUREL** de Bugeat vous propose cette année encore ses cours de **danse COUNTRY**, pour adultes !

Les cours ont lieu le **lundi de 19h30/20h30 pour les débutants, 20h30/22h pour les confirmés**, et le **jeudi de 14h30/15h30 pour le débutants, 15h30/17h00 pour les confirmés !!**

Les cours ont repris lundi 17 septembre 2012 Venez, nous vous attendons nombreux !!!

Pour tous renseignements complémentaires, contacter Annie BOISVERT au 06 65 13 83 80 !



SOLIDARITE MILLEVACHES

Rappelons que cette association est destinée à venir en aide aux personnes dans le besoin.

A BUGEAT, elle est implantée à la Villa Meyer, 1, Rue Virgile Meyer.

Merci aux généreux donateurs qui nous apportent vêtements adultes et enfants (propres), linge de maison, accessoires, vaisselle...

Avant tout apport, merci également de bien vouloir prendre rendez-vous aux numéros suivants : 06.75.86.51.56, 06.87.95.25.94, 06.08.80.68.17



ACTE NOTARIE CONSERVE AUX ARCHIVES DEPARTEMENTALES

Grâce à Monsieur et Madame GAZEAU que je remercie on peut relater un extrait d'un acte notarié conservé aux archives départementales et concernant la paroisse de BUGEAT : en 1763, Pierre BOUDRIE, Notaire Royal et arpenteur de TULLE se rend à BUGEAT le 10 avril pour délimiter un tènement suite à un appointment (règlement d'une affaire) obtenu du Sénéchal de TULLE le 22 février de la même année par Jeanne BROUSSOULOUX mère de Jean François SALVIAT Notaire Royal et Jean VACHER de BUGEAT contre :

Jeanne DUFAURE, Veuve de Jean BOURG, Jean SARGUEIX époux de Mathive FAURE, Sieur Etienne REGAUDIE, marchand, Sieur Gabriel REGAUDIE, chirurgien, Gabriel ARVIS, Etienne FOURNIAL, Jeanne CEPIERE et Jean PRADINAS son mari, Léonard BOSDEVESI et Marie MAGNAVAL sa femme, Barthélémy COULOURNAT et Jeanne DUBAILE sa femme, Léonard VACHER, Léonard SALVIAT possédant les biens de Jean BORDES

Objet : fixer les limites du tènement appelé de Vacher ou la Vacherie

Rendez-vous à la Croix des Rameaux qui sert de séparation du Limousin et de la Marche au bord du chemin de BUGEAT à MEYMAC (le socle de la Croix est toujours

au même endroit qu'en 1763, c'est-à-dire devant l'hôtel des Voyageurs ; la croix, elle, est sur le mur de la propriété GARNIER en face de la Mairie).

Il est dit que, vers le nord à gauche de la route, les maisons sont dans la Marche et le tènement à délimiter est à droite en Limousin, les terres le composant sont énumérées : du Feix (Feyt) derrière le Feyt, les Combes, la Croix Moude, las Gresas, du Massoutre, du pont des Rochers, de la Planche des Rochers et de Saint Pardoux, de la rigole du Moulin et du Puy de Miergibal (en Gibaix) ; en outre dans ce tènement dit de la Vacherie se trouvent l'église, le cimetière, la maison et le jardin du curé (l'ort del cappello) qui ne sont toutefois pas compris dans la vente consentie par Jean BORDES et Léonard SALVIAT (en effet les terres de la cure ont été affranchies suite à un arrêt du Parlement de BORDEAUX).

Le Notaire BOUDRIE fixe ensuite les rentes à payer sur ce tènement : 1 setier de seigle, 1 setier d'avoine (mesures de TREIGNAC) quatre sols pour la vinade une poule évaluée six sols (le setier est une mesure de capacité pour les grains correspondant à 16 coupes soit environ 250 à 300 l, le sol est une unité monétaire valant un vingtième de la livre, la vinade est la corvée de vin que les gens de BUGEAT allaient chercher à ALLASSAC ou VOUTEZAC).

Le pourtour du tènement a une longueur de 15625 pieds de roi (le pied de roi est une unité de mesure valant 0,325 m soit une longueur de 5000 m).

Sont ensuite réparties les rentes entre les différentes personnes énumérées au départ :

Seuls ont signé l'acte SALVIAT, et REGAUDIE en plus du Notaire BOUDRIE ; il est à noter que la plupart des noms de familles sont encore présents sur notre territoire et que les deux familles aisées (REGAUDIE ET SALVIAT) étaient les propriétaires de l'ex hôtel des Voyageurs pour REGAUDIE et de la maison des Bruyères pour SALVIAT : le tènement de la Vacherie tombant alors dans la propriété SALVIAT.